



## Sommaire

### Page 2 :

- Procédure abandon de poste

### Page 4 :

- Nos formations à venir à la Maison de l'Artisan

### Page 3 :- Concours galettes et tourteaux des Rois 2023

# Conjoncture 1<sup>er</sup> trimestre 2023

## LES ENTREPRISES DE PROXIMITE : Nouvelle dégradation de l'activité

Dans ce contexte relativement morose, le volume d'activité des entreprises de proximité a reculé d'environ 1,5% entre le premier trimestre de l'année 2023 et le même trimestre un an plus tôt. Les entreprises de proximité de la construction sont les seules à avoir enregistré une activité en croissance (+0,5%) grâce à la bonne orientation du chiffre d'affaires des artisans du bâtiment comme des TP.

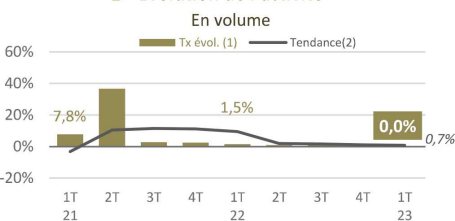
Le recul s'est avéré limité pour les professionnels libéraux (-0,3%) du fait des bonnes performances de la santé, tandis que les entreprises de proximité de la fabrication et des services ont affiché une évolution proche de la moyenne globale (-1,6%). En revanche, le repli s'est montré plus vif pour les entreprises de proximité de l'alimentation (-8,5%), plombées par la contreperformance des artisans de l'alimentation et du commerce alimentaire de proximité alors que la filière HCR est restée bien orientée.

Sur les douze derniers mois, l'activité est stable. Quelle que soit leur taille, toutes les entreprises ont affiché un recul de leur volume d'activité au cours du 1<sup>er</sup> trimestre, plus particulièrement celles sans salarié. En ce qui concerne les anticipations d'activité, le pessimisme reste de mise même si les avis s'avèrent moins négatifs qu'en fin d'année.

## Activités des entreprises de proximité en Occitanie :

### o Détail Construction

#### Evolution de l'activité



#### Positionnement des métiers au 1T 23

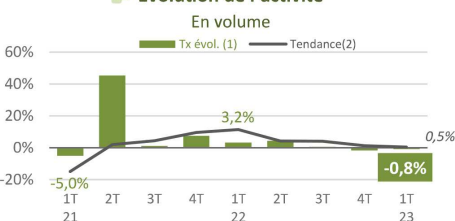


#### En valeur

	1T 22	2T 22	3T 22	4T 22	1T 23
Tx évol.(1)	+8,1%	+9,5%	+10,3%	+8,3%	+7,4%
Tendance (2)	+14,6%	+8,3%	+9,0%	+9,1%	+8,9%

### o Détail Fabrication et Services

#### Evolution de l'activité



#### Positionnement des métiers au 1T 23



#### En valeur

	1T 22	2T 22	3T 22	4T 22	1T 23
Tx évol.(1)	+5,1%	+7,2%	+4,0%	+2,2%	+3,2%
Tendance (2)	+12,3%	+5,7%	+6,3%	+4,3%	+4,0%

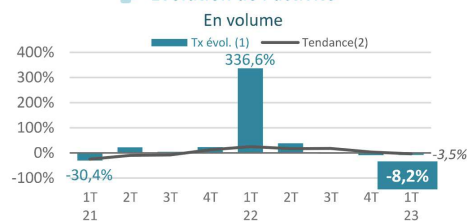
(1) Evolution du trimestre par rapport au même trimestre de l'année précédente (en %)

(2) Evolution sur quatre trimestres cumulés (en %)

source U2P / Xerfi Spécific

### o Détail Alimentation

#### Evolution de l'activité



#### Positionnement des métiers au 1T 23

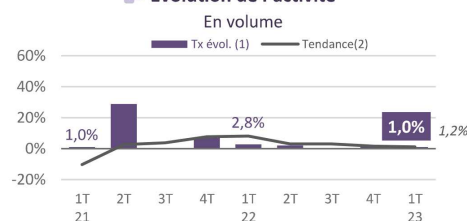


#### En valeur

	1T 22	2T 22	3T 22	4T 22	1T 23
Tx évol.(1)	+59,6%	+14,0%	+4,5%	+0,8%	+2,5%
Tendance (2)	+26,5%	+18,1%	+21,3%	+8,8%	+3,3%

### o Détail Professions libérales

#### Evolution de l'activité



#### Positionnement des métiers au 1T 23



#### En valeur

	1T 22	2T 22	3T 22	4T 22	1T 23
Tx évol.(1)	+3,8%	+3,8%	+2,2%	+3,3%	+2,6%
Tendance (2)	+8,9%	+4,1%	+4,4%	+3,3%	+3,0%

☺☺☺ Très forte progression  
 ☺ En progression ☺ Stable  
 ☹ En recul ☹☹ En fort recul



## Procédure abandon de poste

Le salarié qui abandonne volontairement son poste et ne reprend pas le travail après avoir été mis en demeure de justifier son absence et de reprendre son poste, dans le délai fixé par l'employeur, est présumé avoir démissionné à l'expiration de ce délai.

### Quelle doit être la forme de la mise en demeure ?

La mise en demeure du salarié doit être effectuée par lettre recommandée ou par lettre remise en main-propre contre décharge.

*Il est recommandé d'utiliser une lettre recommandée avec accusé de réception, afin d'éviter toute contestation sur la date de présentation.*



L'employeur doit préciser qu'en cas de refus du salarié de reprendre son poste, il sera présumé démissionnaire. L'employeur peut également préciser l'impact de cette situation sur les droits du salarié aux allocations de l'assurance chômage.

### Quel motif pourrait légitimer l'absence du salarié ?

Le motif légitime de nature à faire obstacle à une présomption de démission pourrait être notamment des raisons médicales, l'exercice du droit de retrait, l'exercice du droit de grève, le refus du salarié d'exécuter une instruction contraire à une réglementation ou la modification du contrat de travail à l'initiative de l'employeur.

### À quelle date le salarié est présumé être démissionnaire ?

Si le salarié ne répond pas à la mise en demeure ou n'apporte de motif légitime et ne reprend pas le travail au plus tard à la date fixée par l'employeur, il est présumé démissionnaire. La démission du salarié est constatée à la date ultime de reprise du travail fixée par l'employeur.

*Le délai donné au salarié pour reprendre son poste ne doit pas être inférieur à 15 jours calendaires et commence à courir à compter de la date de présentation de la mise en demeure.*

### Quelles formalités à la charge de l'employeur si le salarié est démissionnaire ?

Le salarié est redevable d'un préavis de démission qui commence à courir à compter du jour ultime fixé par l'employeur pour la reprise du travail. À l'issue du préavis, l'employeur tient à disposition du salarié ses documents de fin de contrat : Certificat de travail ; Reçu pour solde de tout compte ; Attestation d'assurance chômage.

*L'employeur doit mentionner comme type de rupture du contrat « Démission », tout comme dans la DSN.*

**Le salarié peut saisir le conseil des prud'hommes pour contester l'application de la présomption de démission.**

**Afin de s'assurer du bon respect de la procédure, n'hésitez pas à contactez votre expert-comptable !**

#### Pour nous contacter :

Tél : 04 68 56 42 20

Courrier: AGC Cesame, 35 rue de cerdagne 66029 Perpignan Cedex

Site internet : [www.maisondelartisan.fr](http://www.maisondelartisan.fr)

«Notre expertise au service de votre réussite»

# Annonces Légales

Arrêté du 07 décembre 2020 modifiant l'arrêté du 21 Décembre 2012 du Ministère de la culture.

**seido**  
AVOCATS

1065 Avenue Eole  
Tecnosud 2  
66100 PERPIGNAN

## AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 ans, d'une Société Civile dénommée « PLAZA & CO » immatriculée au RCS de PERPIGNAN au capital de 820 550 €, composé d'apports en nature et d'apports en numéraire, ayant pour objet l'acquisition, la cession, la propriété et la gestion de toutes valeurs mobilières et de droits sociaux en général ; la prise de participation sous quelque forme que ce soit, directement ou indirectement notamment par voie de souscription, d'apport ou d'achat de titres ou droits sociaux, dans toutes entreprises ou sociétés en général ; son siège est à PERPIGNAN (66000), 3 rue Henri Stendhal, et le gérant est M. Fabien PLAZA, demeurant à PERPIGNAN (66000), 3 rue Henri Stendhal.

Les parts sociales, librement cessibles entre associés, ne peuvent être cédées à d'autres personnes qu'avec l'agrément de tous les associés.

La gérance.

## FIN DE LOCATION GERANCE

La location gérance consentie le 09/08/2021 concernant l'autorisation de stationnement n°6 sur la commune de Thuir, entre Yves Bouzan demeurant 22 avenue Pasteur 66130 Ille Sur Têt, bailleur, et SAS SG TAXIS, loueur, représentée par Sandra FREU demeurant 13 RUE FRANCOIS VILLON 66200 MONTECOT, a pris fin à la demande du loueur le 30/04/2023 par lettre contre décharge en date du 01/03/2023.

Les véhicules ainsi que tous les éléments rattachés à cette location gérance sont restitués au bailleur.

Pour avis, le loueur

**seido**  
AVOCATS

1065 Avenue Eole  
Tecnosud 2  
66100 PERPIGNAN

LE YANN

**SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE  
AU CAPITAL DE 7 622,45 EUROS**

**SIÈGE SOCIAL : 51 RUE FÉDÉRICO  
GARCIA LORCA**

**66330 CABESTANY**

**398 769 620 RCS PERPIGNAN**

Suivant le Procès-Verbal d'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 26.04.2023, la collectivité des associés a décidé :

- La modification de l'objet social, consistant désormais en « l'acquisition, la cession, la propriété et la gestion de toutes valeurs mobilières, de droits sociaux dans toutes sociétés civiles immobilières, de toutes sociétés de placement immobilier et tous droits sociaux en général ; L'acquisition, l'exploitation par bail ou autrement et la cession éventuelle de tous immeubles, biens et droits immobiliers ; La prise de participation sous quelque forme que ce soit, directement ou indirectement notamment par voie de souscription, d'apport ou d'achat de titres ou droits sociaux, dans toutes entreprises ou sociétés en général, » et la modification corrélative de l'article 2 des statuts,

- Le changement de dénomination sociale en « SC MAHANA » et la modification corrélative de l'article 3 des statuts,

- La nomination de Madame Alexandra BOUJASSON, épouse GAULTIER, demeurant à CABESTANY (66330), 51 rue Federico Garcia Lorca, comme co-gérante à compter du 26.04.2023

- La transformation de la société en société civile à compter du 26.04.2023, sans création d'un être moral nouveau et l'adoption de nouveaux statuts qui régiront désormais la Société, sous sa nouvelle forme.

La nouvelle dénomination sociale, son nouvel objet, sa durée, son capital, son siège, demeurent inchangés.

Les fonctions du gérant M. Michel GAULTIER, sont maintenues.

Mention en sera faite au RCS de PERPIGNAN.

Pour avis Le Gérant.

**GALCERAN MACONNERIE  
(EURL EN LIQUIDATION)  
18 RUE DES GENEVRIERS  
66300 THUIR  
SIREN 887 955 474  
AU CAPITAL DE 51 000EUROS**

Par décision en date du 24 avril 2023, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 24 avril 2023 et sa mise en liquidation amiable. Cette décision fait suite à la vente de son fond. Cécile Galceran demeurant 18 rue des genévriers 66300 Thuir a été nommé liquidateur. Le siège de liquidation est fixé au domicile du liquidateur, au même titre que l'adresse de correspondance.

Mention sera faite au RCS de Perpignan.

Pour avis et mention



La caution  
des professionnels

BANQUE POPULAIRE  
DU SUD



PRO

AG2R LA MONDIALE

ViaSanté  
MUTUELLE



Groupama  
MÉDITERRANÉE  
la vraie vie s'assure ici

## Concours de la Meilleure Galette et du Meilleur Tourteau des Rois

La Fédération des Boulangers des Pyrénées Orientales, en collaboration avec la Confédération des Pâtisseries, organisent le concours de la Meilleure Galette et du Meilleur Tourteau des Rois – Millésime 2023.

Il aura lieu, dans les locaux de la Maison de l'Artisan le JEUDI 1<sup>er</sup> Décembre 2022

Les conditions et les modalités vous seront envoyées lors de votre inscription.

Alors n'attendez plus, **inscrivez vous auprès de Stéphanie :**

Tél : 04.68.34.59.34 ou [stephanie.sicart@upa66.fr](mailto:stephanie.sicart@upa66.fr)



## Les formations à venir à la Maison de l'Artisan

### - Ambulanciers:

- Recyclage AFGSU2 : **Nouvelle date le 02 juin et 12 Juin 2023**

### - Coiffure:

- Les Ombrés niveau 2 : **15 Mai 2023**
- Coupe «Ronnie» collection «GAMBLE» 1 coupe, 2 coiffages : **05 Juin 2023**
- Attaches rapides et tresses évolutives «perfectionnement»: **12 et 13 Juin 2023**
- Coupe et couleur expert «automne-hiver»: **26 Juin 2023**
- Développer son chiffre d'affaires : **06 Novembre 2023**

### - Esthétique:

- Formation KOBIDO® niv1, soin liftant animée par Cathy Lair : **19-20 Novembre 2023**
- Développer son chiffre d'affaires : **06 Novembre 2023**

### - Taxis:

- Formation continue : **06 et 07 Juin 2023**
- Capacité Professionnelle Conducteur Taxi «initiale» : **25/10 au 17 Novembre 2023**

### - Automobiles / Carrossiers:

- Recyclage Habilitation véhicules électriques : **Nous contacter**
- Habilitation véhicules électriques «initiale 2 jours» : **Nous contacter**

### - Bâtiment :

- Habilitation élec B1V-BR-BC exécutants : **Nous contacter**
- QUALIPV 500 : **09 au 12 Mai 2023**
- Dépannage CLIM : **15 au 17 Mai 2023**
- QUALIBOIS EAU : **15 au 17 Mai 2023**
- AMIANTE SS4-OPERATEURS : **22 et 23 Mai 2023 NOUVELLE DATE !**
- AMIANTE SS4 ENCADRANT : **22 au 26 Mai 2023 NOUVELLE DATE !**
- QUALIBOIS AIR : **23 au 25 Mai 2023**
- Utilisation des EPI travail en hauteur : **25 Mai 2023**
- QUALIPAC : **31 Mai au 06 Juin 2023**
- ISOLATION par soufflage : **07 et 08 Juin 2023**
- Habilitation élec B2V-BR-BC : **14 au 16 juin 2023**
- QUALIPV ELEC : **14 au 16 juin ou 28 au 30 Juin 2023**
- FEEBAT RENOVE : **21 au 23 Juin 2023**
- Réglementation GAZ : **Nous contacter (nouvelles dates à venir)**
- HANDIBAT : **Nous contacter**
- Manipulation fluides frigorigènes : **09 au 13 Octobre 2023**
- Recyclage Habilitation élec B1-B2-BR-BC-B1V exécutants : **Nous contacter (nouvelles dates à venir)**

### - Toutes professions :

- SST (Sauveteur Secouriste au Travail) :
- Initiale (2 jours) : **Nous contacter**
- Recyclage (1 jour) : **09 Juin 2023**

## Petites Annonces

### TAXI

- Recherche emploi taxi, disponible à partir du mois de mai. Titulaire du diplôme auxi-ambulance. 07 85 56 40 88. Secteur Perpignan et alentours.
- Recherche emploi taxi. Remplacement pour le mois de Juillet, secteur St Estève. Tél : 06 74 32 84 39.

### EMPLOI

- JH 17 ans, sérieux et motivé, actuellement en CAP 1<sup>ère</sup> année en Bijouterie Joaillerie à Graulhet prêt de Toulouse, recherche maître d'apprentissage sur les Pyrénées-Orientales. 07 82 55 26 29

### VENTE

- Vends cause RETRAITE fonds commerce 300 m<sup>2</sup> CORDONNIER/CHAUSSEUR sur Carcassonne. Tél 04 68 71 36 30. Port 06 46 18 67 50 PRIX 55 000 euros (stock et machines compris). Bonne clientèle depuis 1984

- Vds local commercial + fonds de commerce 55,28 m<sup>2</sup> situé dans un centre commercial proche de Saint Cyprien, exploité à l'année en tant qu'Institut de beauté depuis 20 ans : clientèle fidélisée. Il se compose d'un espace magasin/accueil – 4 cabines entièrement équipées, dont 2 avec douche et 1 avec lave main – lavabo - Wc indépendant. Parking. Idéal activité actuelle ou autres : domaine médical....ou investisseur, peut également être transformé en appartement. PRIX 140.000€  
Tél : 06 29 77 84 15

- Vds fonds de commerce, Coiffure Homme - Barbier Causse départ à la retraite, tenue 40 ans. 21 m<sup>2</sup>, deux postes de travail, ouvert à l'année. Situé sur une avenue passagère avec parking à 300 m de la plage dans la première station balnéaire du Roussillon.  
Prix du fonds : 48 000€  
Loyer mensuel : 700€ hors charges  
Tel : 06 86 94 54 96

- Vds salon de coiffure mixte à Estagel cause retraite. Bien situé centre village. Salon 25 m<sup>2</sup> +dépendance 35m<sup>2</sup>.  
Tél : 06 32 18 88 40.

L'ÉCHO DES MÉTIERS HEBDOMADAIRE

Édité par l'UNION ARTISANALE

MAISON DE L'ARTISAN 35 Rue de Cerdagne

BP 59912 - 66962 PERPIGNAN

Tél : 04 68 34 59 34 - Fax : 04 68 35 52 05

Internet : [www.maisondelartisan.fr](http://www.maisondelartisan.fr)

Commission paritaire 0221G87631 / I.S.S.N. 0993 2682

Directeur de la publication : Isabelle ROUX

Impression réalisée par

UNION ARTISANALE - PERPIGNAN

dépot légal : 2<sup>ème</sup> trimestre 2023

Tirage : 2000 exemplaires